# PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE MRC DE D'AUTRAY

# **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2016**

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale le 21 janvier 2016 à 10 h, à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Simon Leduc, Denis Prescott et Jacques Martial sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière était présente.

M Francine Bergeron, mairesse déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

#### LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR QUI SE LIT COMME SUIT :

- 1. Méditation:
- 2. Lecture de l'avis de convocation;
- 3. Adoption de l'ordre du jour;
- 4. Stabilisation de pente Rang Mastigouche Mandat;
- 5. Période de questions;
- 6. Clôture et levée de la séance;
- 7. Méditation.

# 31-01-2016 <u>ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Et résolu

**Que** soient et sont adoptés l'avis de convocation et l'ordre du jour tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## 32-01-2016 STABILISATION DE PENTE – RANG MASTIGOUCHE - MANDAT

**Considérant que** des soumissions ont été demandées pour la stabilisation de pente sur le rang Mastigouche;

**Considérant que** l'ouverture des soumissions s'est effectuée au bureau de la municipalité situé au 162, rue Desjardins, Mandeville le vendredi 15 janvier 2016 à 11 h 05;

Considérant que les soumissions déposées sont les suivantes :

- Excavation Normand Majeau inc. d'une somme de 114 121.83 \$ plus les taxes;
- ▶ BLR Excavation inc. d'une somme de 170 883.71 \$ plus les taxes;
- Les Excavations Michel Chartier inc. d'une somme de 144 407.50 \$ plus les taxes;
- ➤ Généreux Construction inc. d'une somme de 140 865.00 \$ plus les taxes;
- ➤ Alide Bergeron et fils ltée d'une somme de 219 770.00 \$ plus les taxes;
- ➤ Sintra inc. d'une somme de 205 200.00 \$ plus les taxes.

#### En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott Et résolu

**Que** la municipalité de Mandeville alloue le contrat pour la stabilisation de pente sur le rang Mastigouche au plus bas soumissionnaire conforme, soit à EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC. au montant total de 114 121.83 \$ plus les taxes.

**Qu'**une partie de cette dépense soit payée à même la subvention du Ministère de la sécurité publique et la différence à même le surplus accumulé.

**Que** la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisées à signer tous les documents nécessaires à la conclusion du présent contrat quoique par la présente résolution les deux parties sont engagées au même titre.

Adoptée à l'unanimité.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 33-01-2016 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial Appuyée par le conseiller Monsieur Denis Prescott Il est résolu

**Que** la séance soit et est levée à 10 h 06.

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION ************************************	
Francine Bergeron, mairesse	Hélène Plourde, directrice générale